

## Éditorial

L'actualité récente est venue nous rappeler combien est essentielle l'action que mène « Familles sans Frontières » à Madagascar. Certes, les résultats obtenus sont infimes par rapport à l'immensité des besoins d'une population qui n'a pas été épargnée ces dernières années par les difficultés économiques, les catastrophes naturelles et les crises politiques.

FSF a basé sa mission sur une éthique et sur le droit. Elle a placé les enfants au centre de ses priorités, en promouvant la santé et l'éducation. Elle favorise l'adoption, dans les cas de nécessité reconnue. FSF s'est engagée à respecter les procédures locales et à appliquer les principes définis par les conventions internationales.

Les affaires de trafic d'enfants qui ont récemment éclaté à Antananarivo confirment le bien-fondé d'une telle ligne. Que trois enfants victimes de ce trafic aient été confiés aux bons soins de notre délégué à Akany Sambatra est une profonde reconnaissance du travail fourni.

FSF a besoin d'aide pour mener son action et développer ses nombreux projets. Son bureau exécutif a donc décidé de fonder une association de soutien à Familles sans Frontières, qui devrait fédérer les bonnes volontés et lui fournir les appoints financiers sans lesquels son action serait vaine.

François Hotz, secrétaire général de FSF



Nathalie, Léa et Guillaume, victimes du trafic de bébés récemment démantelé, dans les bras des nounous d'Akany Sambatra où ils ont été recueillis.

## Trafic de bébés à Madagascar : trois enfants victimes sont recueillis par FSF

L'actualité malgache nous a récemment mis face à une triste réalité, celle du trafic de bébés. Ceux dont nous avons choisi de vous parler étaient vendus dès leur naissance à des familles adoptantes, en l'occurrence réunionnaises et françaises. La police judiciaire d'Antananarivo a démantelé coup sur coup en avril dernier deux réseaux spécialisés dans le trafic de bébés, opéré depuis des centres d'accueil pour enfants. Le développement d'une criminalité spécifique liée à l'adoption internationale est endémique dans tous les pays pauvres. À Madagascar, où les autorités viennent de ratifier la convention de La Haye sur

l'adoption internationale, ce problème se révèle particulièrement aigu au vu de l'augmentation du nombre des adoptions en France d'enfants originaires de la Grande Île (au quatrième rang des pays d'origine ; 281 enfants malgaches adoptés en France en 2002).

Il est rare que de telles affaires fassent surface. Au mois d'avril, quatre personnes ont été arrêtées. Elles ont été placées sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Antananarivo ; quatre autres sont en liberté provisoire. De nombreux fonctionnaires, officiers de police et magistrats seraient impliqués corruption. (suite en page 2)

## Un réseau criminel bien rodé a pu être démantelé

Lors de l'opération policière, onze bébés de moins de neuf mois ont été retrouvés au domicile d'une personne âgée dans la périphérie d'Antananarivo. La vieille dame prétendait être leur grand-mère. L'enquête a cependant démontré qu'elle travaillait avec des intermédiaires chargés de démarcher des filles célibataires enceintes. Ceux-ci leur proposaient une aide à l'accouchement, à condition qu'elles laissent leur enfant en échange d'un peu d'argent, environ 500'000 FMG, soit environ 50 CH Frs !

Après sa naissance, l'enfant était reconnu par une fausse mère, à l'aide de complices dans le corps médical et dans l'administration. Il ne restait plus qu'à demander à la nouvelle « mère » d'établir le document de consentement à l'adoption, pièce administrative indispensable pour permettre à l'enfant de rejoindre ses parents adoptants en Europe. Au centre, les enfants vivaient dans des conditions extrêmement précaires. Le décès d'un enfant, enseveli secrètement, est également attesté.

Des cas d'exploitation sexuelle du personnel féminin du centre d'accueil sont également avérés. Les enfants nés de ces unions étaient ensuite donnés à l'adoption. Un refus entraînait le licenciement de la mère.

## Environ cent enfants sont concernés

La motivation du trafic était clairement l'argent : 2'500 Euros par enfant étaient demandés aux parents adoptant pour couvrir les frais de procédure et d'entretien des enfants. La police estime à une centaine le nombre d'enfants qui ont été adoptés par cette filière. Le système permettait aussi d'accélérer considérablement les procédures qui peuvent durer jusqu'à 18 mois. Il s'agissait de répondre au désir des parents adoptants, parfois

peu scrupuleux quant aux conditions d'adoption mais souhaitant accueillir des nouveaux-nés, âgés de moins de 6 mois.

Comme on peut facilement se l'imaginer, les affaires de trafic d'enfants ont créé un climat de méfiance, dont les effets n'ont pas facilité le travail de notre délégué, Philippe Distribue. Les démarches administratives sont devenues ardues, les reports plus fréquents, les papiers officiels plus difficilement délivrés. Le centre de FSF s'est aussi vu inspecté.

## FSF recueille trois bébés victimes du trafic d'enfants

Sur les onze bébés recueillis lors du démantèlement du réseau, seuls cinq ont pu retrouver leurs parents d'origine. Il en restait donc six.

Notre délégué ne pensait pas qu'Akany Sambatra serait concerné directement par cette affaire. Mais la juge pour enfants, avec laquelle FSF entretient de très bonnes relations professionnelles, l'a approché pour lui demander si le centre avait des capacités pour accueillir des nourrissons impliqués dans le trafic. FSF s'est proposé d'en prendre quatre, qui auraient rejoint les six bébés déjà hébergés à Akany.

Sur réquisition du procureur de la République, FSF s'est vu finalement confier la garde de trois enfants. Il s'agit de deux filles présentées comme des jumelles, Nathalie et Léa, et d'un garçon, Guillaume. Les bébés sont tous trois en bonne santé.

Les ordonnances de garde présentaient quelques surprises : les jumelles auraient dû être des jumeaux (un garçon et une fille) et, pour ce qui est du garçon, il a été, en revanche, annoncé comme étant une fille. « J'avais un doute au départ du tribunal, nous dit Philippe Distribue, aussi dès notre arrivée à Akany, j'ai fait enlever les couches pour vérification et constaté les erreurs ! ». Après enquête, les

jumeaux seraient bien des jumeaux, des faux jumeaux, et il s'agirait de Guillaume et Léa. La confusion est née au moment de la présentation des enfants au tribunal !

## Quel avenir pour ces enfants ?

Les trois bébés recueillis par FSF n'ont plus ni parents ni responsables légaux identifiés, ce qui est ou a été le cas de plusieurs autres enfants hébergés à Akany Sambatra. Comme pour ces enfants trouvés, des recherches devront être entreprises pour tenter d'identifier leurs familles d'origine. Si, au bout de six mois, cette enquête n'aboutissait pas, des démarches pourraient alors être entreprises pour permettre l'adoption des trois enfants.

## Une éthique nécessaire

Cette dramatique affaire pose à nouveau la question des motivations des acteurs d'une adoption internationale. Dans de tels cas se croisent les désirs des parents candidats, l'éthique du pays d'origine de l'enfant et les moyens qu'il se donne pour l'observer, les difficultés des parents biologiques démunis à tous égards et l'absence de scrupules des pourvoyeurs d'enfants.

Il faut souligner encore une fois le rôle capital joué dans les adoptions par l'intermédiaire. « Familles sans Frontières » a dès ses débuts pris conscience de cette responsabilité et a placé au centre de sa préoccupation celui qui mérite une protection sérieuse et rigoureuse : l'enfant privé de famille.

(sources : rapport du délégué de Familles sans frontières ; AFP et *Journal de l'Île de la Réunion*, 21 avril 2004).

## Adhérez à l'Association de soutien à Familles sans Frontières !

Le 29 août se tiendra l'assemblée constitutive de l'Association de soutien à Familles sans Frontières.

### Pourquoi créer une association de soutien ?

FSF est actuellement constituée en Fondation. Un bureau exécutif assure l'accomplissement des actions nécessaires à son fonctionnement. La crainte de devoir assumer des tâches trop lourdes a pu décourager certaines et certains d'entre vous de s'engager plus avant.

Une association de soutien permettra à ceux qui le désirent de contribuer, à leur mesure et dans les limites de leurs possibilités, à l'avancement des projets de FSF.

### Définition de l'Association

Les membres de l'Association « Familles sans Frontières » s'engagent à :

- Promouvoir l'action que FSF mène en faveur de l'enfance en détresse.
- Participer au développement de son réseau de soutien.
- Soutenir activement les projets menés en Suisse assurant la pérennité de son action.
- S'acquitter de leur cotisation annuelle.

En participant à l'assemblée générale annuelle, ils font par ailleurs preuve



- D'un intérêt marqué pour le travail effectué par le Conseil de Fondation et par le Bureau exécutif de FSF, ainsi que par le délégué FSF à Tananarive.

- D'un engagement réel dans les objectifs poursuivis par la Fondation.

Les membres de l'Association « Familles sans Frontières »

- Reçoivent une carte d'adhérent, non transmissible, renouvelable annuellement.

- Sont invités à participer à l'Assemblée annuelle au cours de laquelle leur seront présentés ponctuellement les objectifs de la Fondation.

- Peuvent, en tous temps, avoir connaissance des actions menées par FSF et faire part de leur avis, en s'adressant soit au Président du CF soit au secrétaire général du Bureau exécutif.

- Bénéficient de conditions préférentielles lors d'actions ponctuelles menées par FSF.

- Reçoivent enfin, deux fois par année, le journal de l'Association.

A terme, il paraît souhaitable que se développent des sections locales, regroupant des membres de même identité géographique.

### Quand et comment sera constituée l'Association ?

L'Association sera officiellement constituée cet été.

Ses statuts seront présentés lors d'une assemblée générale constitutive qui se tiendra lors du traditionnel pique-nique estival de FSF, le 29 août prochain.

Tous ceux qui le désirent pourront adhérer à ce moment-là ou dès maintenant en nous renvoyant le bulletin ci-dessous.

Les membres présents éliront le premier comité.

Nous recherchons encore des personnes prêtes à s'engager dans ce comité.

### ∇ Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer à l'association de soutien de Familles sans frontières comme :

- |  |                          |              |
|--|--------------------------|--------------|
| Membre individuel<br>cotisation annuelle CH Frs 100.-- | <input type="checkbox"/> | Nom / prénom |
| Membre famille<br>cotisation annuelle CH Frs 150.--    | <input type="checkbox"/> | Adresse :    |
| Membre soutien<br>cotisation annuelle CH Frs 500.--    | <input type="checkbox"/> | e-mail :     |
| Membre à vie<br>cotisation unique CH Frs 2'500.--      | <input type="checkbox"/> | Tél. :       |

Je désire m'engager dans l'Association

Je désire des informations sur les activités de FSF

Ce bulletin est à retourner à : FSF, Avenue Juste-Olivier, 11, CP 2746 1002 Lausanne



## Soutenez Familles sans frontières !

Avenue Juste-Olivier, 11  
Case postale 2746  
1002 LAUSANNE  
CCP 10-19011-4  
[www.fsf.ch](http://www.fsf.ch)  
[info@fsf.ch](mailto:info@fsf.ch)



*Hippolyte dans son parc, janvier 2004*



*Akany Sambatra, mars 2004*

### **Nouvelles d' Akany Sambatra**

En plus de Nathalie, de Léa et de Guillaume, les trois bébés recueillis après le démantèlement d'un trafic de bébés (voir page 2), le centre de Famille sans Frontières à Madagascar hébergeait, en mai 2004, neuf petits : Rosalinda, Nomenjanahary, Sandra, Vero et Chantal ainsi que Olivier, Tojo, Elysé et Julio. Dix grands, trois filles et sept garçons, y étaient également logés. Ceux-ci pour-

suivaient normalement leur scolarité ou sont entrés en apprentissage.

### **La Télévision suisse romande en reportage à Akany Sambatra**

La Télévision suisse romande et plus particulièrement Temps Présent (nous sommes très fiers !) a choisi Familles sans Frontières, pour expliquer le travail de l'intermédiaire en adoption, et l'une de ses familles, pour illustrer le

déroulement d'une procédure d'adoption. Le reportage portera sur l'adoption internationale. Une équipe a ainsi accompagné une famille genevoise en juin à Akany Sambatra dans sa très émouvante rencontre avec sa petite fille.

Divers contacts ont été pris par notre délégué pour faciliter ce reportage. Des entretiens ont également été menés en Suisse. Le film sera diffusé cet automne, en octobre ou en novembre. Tous à vos postes !

**Le pique-nique annuel et estival de Familles sans Frontières aura lieu le samedi 29 août à Echandens : repas dès 12h00**  
**Assemblée générale constitutive de l'Association de soutien à FSF le même jour et au même endroit à 14h00**